**Zeitschrift:** Monuments vaudois

**Herausgeber:** Association Edimento - pour le patrimoine

**Band:** 11 (2021)

**Artikel:** Les tours du Valentin (1965-1976) : architecture brutaliste au centre de

Lausanne

Autor: Jeandrevin, Aline

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1053331

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 15.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Les tours du Valentin (1965-1976)

## Architecture brutaliste au centre de Lausanne

Aline Jeandrevin

À l'heure actuelle, de l'architecture de l'ensemble résidentiel, artisanal et administratif « Le Valentin », il ne reste que la hauteur des tours et la vue, sublime panorama sur la ville de Lausanne et le paysage lacustre. L'isolation périphérique, plaquée sur les panneaux préfabriqués de béton lavé d'origine, en a outrepassé les volumes. La trame dessinée par les parapets en béton finement ajourés des balcons a disparu, ces éléments de maçonnerie ayant été intégralement sciés et remplacés par des garde-corps métalliques, créant autant de plateformes privatives grillagées. L'expressivité forte des carreaux de céramique orangée des halls et des espaces de circulation communs a été brisée, lissée par le blanc clinique des murs. Autant d'interventions lourdes qui recouvrent et annulent l'articulation du langage architectural et des matériaux, déterminés au temps de la construction.

Les deux tours, dont le crépi récent alterne le blanc immaculé et un anthracite mat, se hissent désormais en rupture avec le béton brut du soubassement, traité en dalles-terrasses, dont les formes sculpturales, tantôt tranchantes, tantôt enroulées sur elles-mêmes, organiques, se déclinent au gré de leur inscription dans la rue et la pente (fig. 1). La mutation est en cours, l'équilibre originel est rompu. Le socle se verra lui aussi sous peu transformé. La silhouette et l'ambition de cet ensemble urbain n'en demeurent pas moins l'image indicielle, le témoin persistant de l'élan qui a traversé les années 1960 et le début des années 1970. Une période qui plaçait la construction de tours d'habitation comme l'expression de la modernité en marche, une réponse apportée à l'essor démographique des villes, teintée d'américanisme, à laquelle les conséquences du premier choc pétrolier de 1973 ont donné le coup d'arrêt.

# GENÈSE ET ENJEUX DU PROJET

La région du Valentin, une zone assez ancienne de la ville de Lausanne, bénéficie dans sa topographie d'une pente sud très marquée et fait la liaison entre le centre-ville proprement dit et la zone Pontaise-Blécherette. Dans les années 1960, elle se compose essentiellement de maisons construites entre la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> et le début du XX<sup>e</sup> siècles.

Le plan de quartier qui détermine les contours du futur ensemble «Le Valentin» est ratifié par l'État de Vaud en 1965¹ (fig. 2). Les parcelles concernées sont sises en bordure est du Valentin entre l'avenue de Riant-Mont et l'escalier public, toujours praticable, reliant l'étroite rue des Glaciers – densément construite – à la rue du Valentin, jalonnée de bâtisses jugées alors assez vétustes et promises à la démolition².

La planification de 1965 résulte d'une réflexion concertée entre l'architecte de l'ouvrage Philippe Guyot – fils de Charles Guyot, propriétaire des parcelles – et le service d'urbanisme de la Ville <sup>3</sup>. Elle fait suite à une proposition préalable du maître d'ouvrage, datée de 1963, qui projetait un ensemble de quatre bâtiments de quatre à cinq niveaux chacun. Une option refusée par les autorités qui l'estiment défaillante en raison de son trop grand nombre d'appartements situés au nord – privés ainsi d'ensoleillement – et de son manque d'espaces verts, ainsi que de surface suffisante pour les places de parc requises selon le règlement en vigueur <sup>4</sup>.



1 Vue depuis la rue du Valentin du versant ouest du socle en béton brut végétalisé de l'ensemble du Valentin, contrastant avec d'un côté au sud la première tour déjà emballée, crépie, et au nord la seconde tour en travaux (photo Régis Colombo, 2021).

Ces défauts sont corrigés par le nouveau projet qui prévoit désormais une densification de l'habitat sur deux bâtiments-tours, respectivement de dix (tour sud) et onze niveaux (tour nord), plus un étage technique non habitable (machines d'ascenseurs, cheminées, ventilation, etc.). Les édifices sont éloignés l'un de l'autre, afin d'optimiser la luminosité d'un plus grand nombre d'appartements, tout en cherchant à contenir l'impact de leurs masses sur les constructions avoisinantes et créer ainsi une zone verte plus étendue, que les dalles-terrasses du socle commercial et artisanal de liaison viendront structurer. Un troisième bâtiment d'habitation était également projeté au sud de la parcelle, en lieu et place d'une maison ancienne (1909) toujours existante et sise avenue de Riant-Mont 1, finalement non réalisé.

Pour l'architecte et surtout pour la Ville, les enjeux de la planification sont pluriels. Tout d'abord, il s'agit d'introduire de la variété dans une zone jusqu'alors entièrement dévolue à l'habitat, de sorte à intensifier les échanges avec le centre-ville. Guyot le dira lui-même:

Par l'ensemble «Le Valentin», l'affectation générale de ce quartier est un peu plus diversifiée, puisqu'un tiers environ de l'ensemble a une vocation administrative, commerciale ou artisanale. Cette variété doit aider à l'intégration du quartier dans le tissu urbain et le relier au centre-ville <sup>5</sup>.

D'autre part, le projet contribue à la réflexion que mènent les autorités sur la gestion de la voiture dans le cadre urbain, à une période de son intense développement, et à la préservation conjointe d'espaces verts. Ainsi le propriétaire admet de construire en sous-sol toutes les places de parcage qui lui sont imposées par le règlement au ratio du nombre de logements ainsi qu'un certain nombre de places dévolues aux visiteurs des commerces. Ce sont là des dispositions qui figureront dans le règlement sur les constructions en révision et qui sont prévues pour éviter que les alentours des maisons et les rues ne soient envahis par des voitures en stationnement. Cet acquis est par ailleurs considéré par la commission d'experts comme étant «la plus grande innovation de ce plan » <sup>6</sup>.

Enfin, l'option typologique de construire des tours d'habitation, proposée par l'architecte et plébiscitée par la Ville, s'inscrit dans la problématique alors à l'étude du renouvellement et de l'évolution du bâti dans toute la zone.

La direction des travaux a procédé à différentes études pour l'ensemble de la pente descendant de la Pontaise vers le sud. [...] Quoi qu'il advienne de ce quartier, nous avons pu nous rendre compte sur la maquette qu'il serait tout à fait possible d'implanter dans les environs d'autres bâtiments élevés et que les deux petites tours projetées s'inséraient bien dans l'ensemble.

# DES TOURS D'HABITATION ET DE COMMERCE AU CENTRE-VILLE

Si la construction de tours d'habitation se développe depuis les années 1950 dans des quartiers périphériques des villes avec de belles efflorescences, telles que les tours de Valmont (1955-1962)<sup>8</sup> ou encore celles de la Borde (1960-1968)<sup>9</sup> en témoignent dans le contexte lausannois, ce n'est



**2** Plan de quartier de l'ensemble «Le Valentin» de 1965 (AVL, AVLP 164.250).

pas une évidence de les trouver si proches du centre-ville. Ce type d'ouvrages a toujours suscité de vifs débats, ce dont témoigne en son temps l'heureux dénouement de celle qui fut le premier gratte-ciel de Suisse, la tour de Bel-Air (1931-1932) 10.

À la fin des années 1960, Lausanne renoue ainsi brièvement en son centre-ville avec cette typologie, renouvelée selon les enjeux du temps, dont l'ensemble du Valentin incarne une expression aboutie. Comme dans les années 1930 cependant, l'inscription de tours dans la silhouette de la ville fait toujours débat, bien qu'avec moins de virulence.

En 1964, si les oppositions à la validation du plan de quartier du Valentin concernent majoritairement des intérêts privés, rapidement réglées par les autorités, l'une d'elles exprime pourtant un malaise récurrent qui oblige la commission à se positionner.

Il est plus difficile de se faire une opinion au sujet de la cinquième opposition prétendant que les tours n'ont pas de raison d'être dans notre ville. Cette affirmation est probablement juste si l'on pense à des gratte-ciels de vingt étages et plus. Mais la commission pense qu'il ne serait pas indiqué de reconstruire en pleine ville un fouillis de petites maisons se prenant mutuellement toute vue, ni de longues suites ininterrompues de bâtiments resserrant des rues trop étroites. Il semble qu'au contraire des bâtiments bien dégagés, pas trop massifs, d'une hauteur raisonnable, tels que ceux proposés dans le présent préavis, présentent une solution intéressante et qu'ils sont appelés à se multiplier à l'avenir 11.

Il est intéressant de relever que les autorités avancent une vision empreinte de modernité concernant l'évolution de l'habitat qu'elles ne perçoivent pas comme étant contradictoire avec l'existant. Bien au contraire, elles voient dans l'implantation de bâtiments-tours une opportunité de dynamiser le bâti ancien, tout en le préservant et en le valorisant, grâce notamment au dégagement des parcelles au sol promis par ces nouvelles constructions, densifiées en hauteur.

Cette attitude nouvelle est mise en évidence également par la réflexion qui anime la Ville dans le cadre d'un autre projet contemporain d'implantation de tours, proche du centre, conçu par Jean-Pierre Cahen à la rue du Pré-du-Marché (1968-1974) 12.

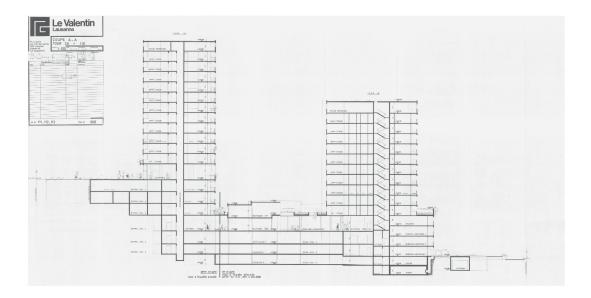
La construction d'un immeuble réglementaire en bande sur la parcelle de la Genevoise fermerait au sud cette cour en «U» et les façades des deux immeubles seraient à 16 mètres les unes des autres. Le cèdre et une grande partie de l'immeuble néoclassique seraient ainsi dans l'ombre plus de la moitié de l'année et l'ensemble de ces immeubles dégagerait une impression d'étouffement.

Il fallait donc trouver un parti qui, tout en permettant la rénovation de ce secteur, soit urbanistiquement supportable et il s'avère que dans ce cas la seule solution possible soit un immeuble tour ayant à sa base un complexe de constructions basses <sup>13</sup>.

Le fait de prévoir une tour composée de deux tranches étroites et quelque peu décalées les unes par rapport aux autres allégera la masse de l'édifice.

La commission s'est ainsi rendu compte que l'on pouvait accepter la réalisation d'une tour dans ce quartier d'immeubles en rangées, où elle constitue même une exception bienvenue <sup>14</sup>.

Les deux constructions quasiment contemporaines, outre leur typologie commune, présentent par ailleurs des parentés architecturales dont l'une d'elles sera évoquée plus loin. Surtout, émanant d'initiatives de promotion privée, développées en partenariat avec le service d'urbanisme de la Ville, on peut considérer qu'elles font partie de ces « coups d'audace», développés par Bruno Marchand dans la présente publication. Elles s'inscrivent ainsi dans le sillage de réalisations ambitieuses destinées à la revitalisation du centre de Lausanne, amorcée au début des années 1960. La construction de la Cité Vieux-Bourg (1961), située en limite de la vieille ville, par Cahen, associé à Jaquerod, Schaffner & Schlupp et Rémy Ramelet, et la planification de l'ensemble administratif et commercial à Chauderon (1969-1974) par Roland Willonet et Paul Dumartheray de l'Atelier des Architectes Associés (AAA) en sont des exemples marquants 15.



L'implantation de ces deux ensembles de tours à proximité immédiate du centre-ville lausannois soulève un défi de taille, au sens propre comme au sens figuré, qui oriente la réflexion tant des autorités que des architectes: leur intégration au tissu urbain existant.

Cet enjeu est abordé tout d'abord par les postulats programmatiques. Ceux-ci se caractérisent dans les deux cas par la mixité des fonctions, répartie selon un même principe général d'organisation. Les bâtiments-tours verticaux accueillent essentiellement des étages d'habitation, alors que le socle horizontal est occupé par des bureaux et des enseignes commerciales. Dans le projet du Valentin, les aménagements extérieurs font également l'objet d'un souci particulier des autorités qui exigent l'introduction d'espaces de verdure publics et de places de jeux pour enfants.

Si l'association de plusieurs fonctions est appliquée dans certains ensembles construits en périphérie (par exemple les tours de Valmont 16), dans le but de créer une cohésion et une autonomie des habitants vis-à-vis de la ville, la mixité instaure ici en revanche une dynamique avec le centre-ville de sorte à renforcer les échanges et diversifier les activités.

Ainsi, l'aménagement de bureaux — phénomène encore nouveau au centre-ville à cette date — dans le projet de Cahen au Pré-du-Marché est perçu positivement par la Municipalité.

[...] nous avons évidemment besoin de logements. Mais nous manquons également de bureaux et il s'en fera là un certain nombre, de bonne qualité, qui seront peut-être loués par des sociétés désireuses de s'installer à Lausanne, ce qui n'est pas à négliger non plus sous l'angle du revenu fiscal <sup>17</sup>.

Les solutions originales proposées quant à elles pour l'ensemble du Valentin accentuent et clarifient cette interconnexion au centre, tant du point de vue constructif que du choix des équipements (fig. 3-4). D'une part, l'option du parking souterrain permet de ménager un accès de plainpied des passants aux infrastructures commerciales, directement depuis la rue du Valentin, tout en permettant de multiplier les passages publics dans l'enceinte bâtie en liaison avec les rues situées du côté de l'avenue de Riant-Mont.

D'autre part, l'idée d'un centre commercial, prévu tout d'abord par le plan de quartier dans le cœur du bâtiment de liaison entre les deux tours, est finalement abandonnée - en cause, le changement de paradigme à l'œuvre au début des années 1970 qui oriente la construction des centres commerciaux en dehors des villes 18. On lui préfère de petites structures à caractère artisanal, qui s'installeront au fil de la réalisation, et dont certaines ont perduré jusqu'à la transformation actuelle 19. À relever encore la présence d'un espace médical qui devient en 1983 l'unité médicale d'urgence du Valentin, toujours en activité. Parmi les nouveautés, on note surtout l'implantation du «John Valentine Fitness Club » 20; premier fitness de Lausanne et le troisième de Suisse! Celui-ci ouvre ses portes en novembre 1974, alors que la seconde tour est encore en construction (fig. 5). Loin d'être anodine, l'introduction habile de ce loisir inédit au centre-ville, promis à un large succès, témoigne des débuts d'une prise de conscience liée au nouveau mal qui ronge la société: le stress dû au travail. Ainsi, le fitness du Valentin, avec ses nouvelles méthodes de marketing anglo-saxonnes et ses équipements sportifs, ses espaces de santé et de détente, confirme bien la modernité de l'ensemble et la détermination de l'architecte d'y attirer les Lausannois<sup>21</sup>.



- 3 Projection du futur ensemble du Valentin. Si les tours y adoptent déjà leur allure définitive, la composition du socle commercial va encore évoluer vers quelque chose de plus organique.
- **4** Coupe de l'ensemble du Valentin avec les différents niveaux du parking souterrain (AVL, dossier de plans 539/1972, affaire 420.4073).

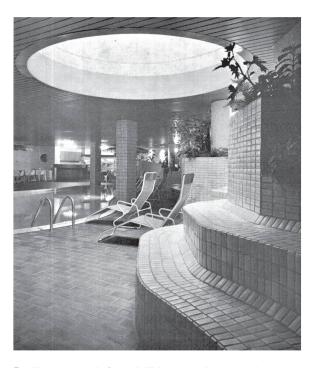
La volonté d'intégration des bâtiments-tours du Valentin, tout comme ceux du Pré-du-Marché, au contexte bâti et urbain conditionne également l'élaboration du langage architectural — choix formels et de matériaux — basé sur l'expressivité du béton brut de décoffrage, visant constamment à l'allègement des masses. Sa maîtrise va déterminer la réussite du projet.

# L'ARCHITECTURE BRUTALISTE DU VALENTIN

En 1965, le plan de quartier détermine le programme et les gabarits des bâtiments. Concernant les tours, il précise simplement qu'elles doivent être conçues selon une esthétique commune. Ces principes de base exceptés, le maître d'œuvre a toute latitude pour la construction et le traitement des façades.

L'architecture sera brutaliste. Au sens où l'historien et théoricien Reyner Banham définit le mouvement dans les années 1960 en énonçant trois critères clés: « mémorabilité en tant qu'image; exposition claire de la structure; mise en valeur des matériaux tels quels » <sup>22</sup>.

Guyot revendique lui-même la notion de brutalisme pour qualifier l'architecture de son ensemble. Il la défend comme étant «une architecture vraie où la structure parle d'elle-même, où l'aspect et la structure se complètent pour constituer un tout. Tandis que les matériaux eux-mêmes, employés dans leur vérité intrinsèque, parlent de la structure et de l'usage du bâtiment » <sup>23</sup>.



**5** Vue intérieure du fitness du Valentin avec la piscine et la zone détente (GUYOT 1976).

Ce parti pris radical, conçu dans la zone du Valentin, en rupture avec la maçonnerie traditionnelle des bâtiments anciens, est en réalité toujours soumis à la quête du dialogue avec la rue, le site construit et sa topographie accidentée, de sorte à ancrer et fondre, autant que possible, chaque élément du projet dans son environnement (fig. 6). Un apparent paradoxe qui scelle en réalité la cohérence du projet.

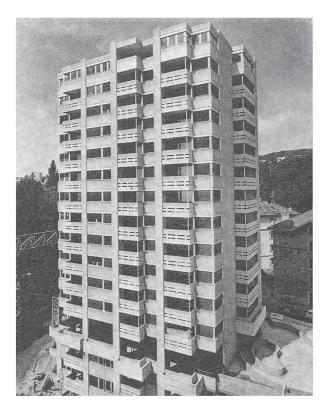
En regard de ces points, on peut arguer que l'implantation d'une typologie de bâtiments-tours dans la silhouette du centre-ville constitue le premier geste brutaliste de l'architecte. Le second élément qui confirme cette attitude est l'emploi du béton armé <sup>24</sup> – matériau à valeur structurelle par excellence – laissé brut. Guyot explique le choix du parti pris architectural et du principe constructif comme ayant:

[...] été fortement influencés par les facteurs suivants: bruits de la rue, ainsi que les possibilités et capacités des entreprises dans notre pays. C'est la raison qui nous a fait choisir des directions de 30° par rapport à la rue du Valentin, une volumétrie très découpée et une construction massive de béton avec éléments lourds préfabriqués, de préférence à une façade rideau et une construction métallique <sup>25</sup>.

Les deux tours adoptent chacune un plan presque rectangulaire. Elles se hissent dans la pente à distance et perpendiculairement l'une à l'autre, jouant à répartir les masses sur l'étroitesse de la parcelle, de sorte à préserver au maximum l'ensoleillement de la zone et éviter de se concurrencer mutuellement. L'échelonnement des deux édifices, inscrits dans le fort dénivelé du terrain, soutient également cet effort d'inscription dans le site. Les gabarits des tours semblent dès lors redoubler l'inclinaison de la pente, instaurant ainsi une perception presque naturelle des volumes adaptés à la progression dans la rue, à la montée comme à la descente.

Un principe architectural commun de découpe et de modénature des façades est mis en œuvre (fig. 7). Celles-ci sont traitées aussi bien en léger avant-corps qu'en retrait, où s'inscrivent tantôt un quadrillage constitué par des rangées de fenêtres, tantôt de fortes lignes horizontales composées de vastes fenêtres en bandeau, souvent avec reprise d'angle, de sorte à augmenter les sources lumineuses des appartements et démultiplier les points de vue sur le paysage.

Des pans de façades aveugles, plus importants sur les versants nord et ouest des bâtiments – dans le but de couper le bruit provenant de la rue et d'en diminuer l'impact sur les pièces nocturnes – interrompent et rythment les horizontales régulières des bandeaux vitrés. Les façades sud et est, plus généreusement percées, accueillent d'amples balcons



7 Façades sud et est de la tour nord (GUYOT 1976).

dont les parapets en béton brut préfabriqués sont ajourés de sorte à former un réseau de lignes régulier. Ce jeu sur la répétition des horizontales renforce celles façonnées par les bandeaux des fenêtres et scelle l'identité graphique rigoureuse de l'ensemble. Ce travail cohérent sur le dessin des éléments de second œuvre tranquillise l'aspect très découpé des façades, tandis que l'accent mis sur les horizontales contient la perception de l'élévation des façades. Autant de solutions originales qui ont également pour objectif d'atténuer la disparité avec le contexte bâti.

La composition et la ligne graphique des tours du Valentin, ayant valeur de repère architectural, se retrouvent déclinées dans plusieurs constructions contemporaines conçues par Guyot, comme en témoigne l'ensemble des Ochettes sis à Chavannes-près-Renens (1975) <sup>26</sup> (fig. 8). Cette parenté met en évidence qu'« une rationalisation maximale est recherchée, tant au niveau de la construction que de l'adoption de la préfabrication pour les éléments de façade » <sup>27</sup>. Si cette approche génère d'heureuses économies de temps et de coûts – par exemple l'usage des moules d'éléments préfabriqués pour plusieurs réalisations –, elle risque aussi d'entraîner des séries répétitives. Tout en rendant son architecture identifiable, surtout par le dessin identique qu'il conçoit pour les parapets des balcons, Guyot évite l'écueil



6 Vue aérienne des façades sud-est des tours du Valentin qui s'inscrivent dans la pente et le contexte du bâti ancien (photo Régis Colombo, 2020).



**8** Façade sud-est de l'une des trois tours de l'ensemble des Ochettes (photo Aline Jeandrevin, 2019).



**9** Détail d'un panneau préfabriqué en béton lavé du Valentin (photo Aline Jeandrevin, 2019).



10 Soubassement découpé en redents, partie nord de l'ensemble du Valentin (photo Régis Colombo, 2021).



11 Vue intérieure de la tour d'escalier en béton brut et en partie ouverte sur la rue (photo Régis Colombo, 2021).

de la redite dans ces deux réalisations. Elles matérialisent des enjeux et des contextes singuliers que l'architecte aborde notamment par un traitement distinct des matériaux de façade.

Ainsi, les façades de l'ensemble des Ochettes sont traitées avec un souci minutieux de détail, basé sur des matériaux plus simples et plus bruts qu'au Valentin, le budget étant plus modeste <sup>28</sup>. Elles présentent des éléments préfabriqués en béton blanc lisse teintés dans la masse, tandis que les allèges des fenêtres et les parapets sont en béton brut gris. Une volonté de signaler les volumes, par une architecture rigoureuse et unitaire, anime les constructions de l'ensemble. Tandis que la sobriété des façades – usage du béton brut associé à des stores de couleur verte et soin apporté à la composition des aménagements extérieurs –, révèle le souci d'intégrer les bâtiments à la végétation importante du site qui s'inscrit dans un cadre excentré, très peu construit à l'époque.

Dans le contexte urbain du Valentin, si les allèges de fenêtres exposent le béton brut, les façades sont en revanche entièrement habillées de panneaux préfabriqués en béton lavé <sup>29</sup>. Ceux-ci se caractérisent par le grain grossier des pierres polychromes qui le composent, selon le souhait de l'architecte <sup>30</sup> (fig. 9). Dans le choix de ce revêtement, on est tenté de lire la continuité de la logique brutaliste à l'œuvre au Valentin, où s'exprime la vérité du matériau. Ici, le béton affiche la matière première dont il est composé, à savoir la pierre. Revisitée au filtre des nouvelles techniques de construction, celle-ci est concassée pour être ensuite réassemblée avec du ciment en panneaux de façade. Le béton lavé, matériau de l'aspérité d'où se dégage une

certaine sensualité, adoucit la rudesse du matériau brut et établit un dialogue avec la maçonnerie traditionnelle des bâtiments anciens.

Si les tours du Valentin associent des lignes rigoureuses à la matérialité sensitive du béton lavé, commandée par leur intégration en hauteur dans la silhouette du bâti, le rapport s'inverse au niveau de la rue avec la composition du soubassement de liaison. Selon Guyot, celui-ci joue par ailleurs un rôle fondamental dans le cadre de la conception de projets de tours; invoquant l'architecture organique de Frank Lloyd Wright (1867-1959), il déclare:

Une tour est un élément qui ne doit pas simplement être posé et dressé sur le sol, cela ne veut rien dire, mais c'est un élément structuré avec un soubassement, qui s'accroche au terrain telle les racines d'un arbre. C'est un élément qui doit être totalement organique <sup>31</sup>.

Le socle, très découpé et ouvert sur un patio, établit une relation, non plus avec le bâti environnant, mais au niveau de la rue, ce qui oriente différemment le langage architectural (fig. 10). La sobriété et la texture plus fine du béton, cette fois-ci laissé brut de décoffrage, met l'accent sur le développement de formes organiques, «qui doivent offrir un contraste au parti architectural relativement rigide»<sup>32</sup> des tours. La partie centrale du dispositif, aux allures de labyrinthe, multiplie les accès tant au niveau du rez-dechaussée que du premier étage, parcouru par une galerie continue qui ménage des points de vue sur la rue, et jusqu'aux dalles-terrasses végétalisées (fig. 1). Les cheminements directs ou aux formes sinueuses invitent le passant à entrer ou simplement à traverser l'enceinte bâtie sur



12 Le soubassement avec les huisseries métalliques de la zone centrale vues depuis le patio (photo Régis Colombo, 2021).

les différents niveaux. Une tour d'escalier triangulaire très plastique (fig. 11), placée côté sud, introduit une verticale forte qui équilibre la composition et annonce l'élévation des bâtiments d'habitation.

De chaque côté de la zone centrale, les faces du socle se plient en redents accusés qui scandent la progression dans la pente tout en «faisant entrer la rue dans l'architecture» <sup>33</sup>. Les creux des angles constituent autant de placettes d'accès, habilement ménagées, aux différents commerces qui s'échelonnent. Ce motif des redents, utilisé dans une même idée d'intégration du bâtiment à la rue, se retrouve dans la composition du soubassement conçu par Cahen au Pré-du-Marché <sup>34</sup>. Outre le traitement formel différencié du socle et des tours, plusieurs éléments soutiennent et modulent l'esthétique brutaliste du béton, développée au Valentin par Guyot.

En premier lieu, le travail remarquable sur la composition des bandeaux de huisseries métalliques des vitrines et fenêtres du bâtiment de liaison est à relever (fig. 12). Depuis la rue, on distingue leurs contours variés évoluant du circulaire au sud à des rectangles et carrés diversifiés aux angles arrondis au nord, de sorte à adoucir l'impact du béton.

Ces contours rappellent le style «hublot» des façades métalliques de l'ensemble administratif et commercial de Chauderon, déjà évoqué, ou encore l'immeuble administratif Galenica de Cahen à Écublens (1971) 35. Conçues en collaboration avec l'architecte-serrurier Georges Eichhorn (?-1978), les huisseries du Valentin se distancient cependant de ces exemples par leur dessin original, qui les décompose en jouant sur la répétition des éléments droits, de hauteur et d'angle, reprenant par le détail la logique constructive qui anime la réflexion sur la dalle et le parapet – à savoir respectivement structure portante (horizontale) et porteuse (verticale) 36. Un joint négatif est soigneusement ménagé entre les parties assemblées de sorte à les singulariser, mais aussi en écho à ceux que l'on retrouve dans les reprises du béton brut 37 (fig. 12).

Les bandeaux métalliques adoptent une teinte bronze dans la partie centrale du soubassement, de façon à en signaler le statut particulier, et assurent une transition vers les matériaux très colorés, utilisés pour distinguer les accès latéraux et les halls des tours, en rupture avec les dominantes de gris du béton et le vert des stores des façades sur rue. La matérialité forte des grandes plaques de céramique orange appliquées aux murs des halls, contrastant avec la clarté des





13 Hall d'entrée de la tour sud déjà partiellement modifié. Outre les céramiques, on distingue les blocs de boîtes aux lettres, traités selon le même langage que les huisseries métalliques (photo Régis Colombo, 2021).

dalles du sol, ainsi que les faux-plafonds en lattes de bois peint en vert et les jardinières ondulantes conditionnent cette fois-ci l'atmosphère de ces lieux (fig. 13). Guyot évoque une «volonté de concevoir un espace qui coupe avec l'expression, la rudesse du béton». Il postule un «contraste entre matériaux de vie à l'intérieur et le côté vrai du matériau extérieur, qui est un matériau structurel»<sup>38</sup>. Cette attitude annonce la manière de concevoir les appartements des tours, les espaces du confort (fig. 14). Les teintes chaleureuses du bois y dominent tant pour les parquets en chêne que pour le dispositif de la cuisine et les encadrements de fenêtres en méranti <sup>39</sup>. Très colorés, les carrelages d'origine déclinent les verts sombres et les oranges pour la cuisine, le vert tendre, le marbre gris et des dallettes en camaïeu de blanc pour la salle de bains.

Le séjour, généreusement éclairé par la lumière naturelle, s'ouvre sur le balcon, autre espace d'agrément dont les parapets, choisis volontairement massifs, s'intègrent dans le volume de la tour. Guyot voulait que le balcon soit un élément qui fasse partie de l'appartement et non pas du paysage, de sorte à préserver sa valeur d'espace intime tout en procurant un sentiment de sécurité aux habitants encore peu familiers de la vie en hauteur dans les années 1970.

L'ensemble du Valentin, à son échelle, fait la démonstration des possibilités tant structurelles que plastiques offertes par l'usage du béton. L'attitude brutaliste y est toujours mise au service de l'intégration au site, modulant le langage architectural en fonction de l'usage, de la relation à la rue et au contexte bâti. L'architecte propose ainsi des bâtiments et des aménagements extérieurs à l'identité forte, un Gesamtkunswerk des années 1970 situé entre rationalisation maximale des moyens constructifs et valorisation du confort, qui établit un dialogue avec la silhouette urbaine. Il est le dernier de la période. Après 1976, aucun ensemble de tours de cette envergure ne sera implanté au centre-ville.

### UNE RÉNOVATION BRUTALE

En 2016, l'abrogation du plan de quartier de 1965 ouvre la voie à la transformation de l'étage technique des deux tours en surface habitable supplémentaire, de sorte à optimiser l'utilisation des gabarits existants, ainsi qu'à la mise aux normes énergétiques de l'ensemble 40.

Tous les éléments et matériaux composant la substance matérielle d'origine sont destinés à disparaître (soit par la découpe des éléments, soit par recouvrement). L'opération de rénovation-dissimulation avec l'application d'une isolation périphérique en laine de verre, d'un crépi lisse et le remplacement des huisseries métalliques a provoqué une véritable transfiguration identitaire des bâtiments, conduisant à leur banalisation, sous couvert d'une image d'écoresponsabilité <sup>41</sup>.



14 Pièce de jour d'un appartement de la tour nord. À relever le dispositif original de la cuisine qui propose une grande baie vitrée donnant sur le séjour mais prévoit des portes coulissantes de chaque côté de sorte à éviter la propagation des odeurs (photo Régis Colombo, 2021).

Se situant non seulement en rupture avec le langage architectural élaboré dans les années 1970, l'application d'une architecture purement normative (fig. 15), conduit aussi à un durcissement de la confrontation avec l'environnement urbain et paysager en exposant ses façades creuses, violemment contrastées, en quête de substance, de sens?

On peut souhaiter que, dans un avenir proche, une meilleure connaissance des bâtiments, des matériaux et des techniques constructives de cette période par les historiens de les architectes vienne soutenir une réflexion nourrie sur les solutions à appliquer aux bâtiments de béton brut à valeur patrimoniale, dont les surfaces dépouillées se prêtent trop facilement à l'emballage, en vue de leur pérennisation.

Dans ce contexte, gageons que l'ensemble de Cahen au Pré-du-Marché, ultime témoin typologique encore authentique d'une réflexion urbanistique menée dans les années 1960 à Lausanne, ne subisse pas le même sort que celui du Valentin. Mais bien au contraire, face aux enjeux de durabilité imparables, puisse-t-il devenir un cas d'étude pour l'application de mesures orientées vers le respect de la substance historique et des caractéristiques architecturales spécifiques des bâtiments.



15 Vue actuelle des façades sud-est des tours emballées du Valentin dans la silhouette de la ville depuis l'esplanade du Parlement (photo Aline Jeandrevin, 2021).

#### **NOTES**

- <sup>1</sup> Philippe Guyot, «Ensemble résidentiel, artisanal et commercial Le Valentin à Lausanne», in *BTSR* 102, 1976, 18, p. 293.
- <sup>2</sup> AVL, AVLP 201 3.682, «Plan de quartier des terrains sis en bordure du Valentin, entre l'avenue Riant-Mont et le n° 48 de la rue du Valentin, préavis 214», Bulletin du Conseil communal, 1964, p. 877.
- <sup>3</sup> *Ibid.*, pp. 877-883 et pp. 1001-1005.
- <sup>4</sup> *Ibid*, p. 878.
- <sup>5</sup> Guyoт 1976, (cf. note 1), р. 293.
- <sup>6</sup> AVL, AVLP 201 3.682, Yves Menthonnex, rapporteur de la commission, Bulletin du Conseil communal, 1964, pp. 1002-1003.
- <sup>7</sup> *Ibid.*, p. 1004.
- <sup>8</sup> Bruno Marchand (dir.), Architecture du canton de Vaud, 1920-1975, Lausanne 2012, pp. 145, 384.
- 9 *Ibid.*, pp. 148, 384.
- Sur les débats des années 1930 à propos de la construction de la tour Bel-Air, voir Bruno Corthésy, La tour Bel-Air, pour ou contre le premier «gratte-ciel» à Lausanne, Lausanne 1997.
- <sup>11</sup> AVL, AVLP 201 3.682, Bulletin du Conseil communal, 1964, p. 1004.
- Pour toutes les occurrences faites dans le présent article à propos du bâtiment-tour du Pré-du-Marché, se référer à l'article de Bruno Marchand dans ce numéro.
- <sup>13</sup> AVL, DDC 37.2/3-6, 1965-1991, Marx Lévy, rapporteur de la commission, «Plan d'extension entre les chemins des Cèdres et du Frêne, la rue Pré-du-Marché et la rue Saint-Roch», Bulletin du Conseil communal, 1967, p. 1358.
- <sup>14</sup> *Ibid.*, p. 1361.
- <sup>15</sup> Marchand 2012 (cf. note 8), p. 57.
- 16 Ibid., pp. 145, 384.
- <sup>17</sup> AVL, DDC 37.2/3-6, 1965-1991, Édouard Dutoit, municipal, directeur des travaux, Bulletin du Conseil communal, 1967, p. 1368.
- <sup>18</sup> Entretien avec Philippe Guyot, Lausanne, 7 mars 2021. Je remercie vivement MM. Guyot et Duprat pour leur disponibilité.
- <sup>19</sup> On y trouvait notamment des surfaces dévolues aux installations sanitaires devenues depuis une galerie d'exposition d'art, un garage et atelier de réparation mécanique, un studio de photographe, un bar à café, un salon de coiffure, etc.
- <sup>20</sup> John Valentine développe tout d'abord ses fitness au Canada, puis en Europe. En Suisse, les parts majoritaires de la «John Valentine Holding AG, Zurich» sont acquises par Sandoz en 1971 dans le cadre de sa diversification dans le domaine de la santé, les autres parts étant détenues par la société «Magazine zum Globus». Informations in Feuille d'Avis de Vevey, 1971, p. 12.
- <sup>21</sup> Entretiens avec Ph. Guyot, Lausanne, 19 juillet 2019 et 7 mars 2021; «Un Club fitness à Lausanne au cœur de la ville», encart publicitaire, in *24 Heures*, 28 septembre 1974; «John Valentine Fitness Club», inauguration, annonce in *24 Heures*, 20 novembre 1974.
- <sup>22</sup> Reyner Banham cité in Simon Texier, Architectures brutalistes Paris et environs: 100 bâtiments remarquables, Paris 2019, p. 11.
- <sup>23</sup> Entretien avec Ph. Guyot, Lausanne, 19 juillet 2019.

- <sup>24</sup> Le gros œuvre de l'ensemble est confié à la Coopérative des ouvriers du bâtiment (COBAL) à Crissier. « Entreprises ayant participé à la construction de l'ensemble résidentiel « Le Valentin », Lausanne », in *BTSR* 102, 1976, 18, p. 7.
- <sup>25</sup> Guyot 1976 (cf. note 1), р. 294.
- <sup>26</sup> Bruno Marchand (dir.), Ensembles bâtis du XX<sup>e</sup> siècle, Ouest lausannois. Un état des lieux et une stratégie de valorisation, rapport final, Lausanne 2014, pp. 86-87.
- <sup>27</sup> Bruno Marchand (dir.), *Architecture du canton de Vaud 1975–2000*, Lausanne 2021, p. 361.
- <sup>28</sup> Entretien avec Ph. Guyot, Lausanne, 7 mars 2021.
- <sup>29</sup> Les panneaux sont conçus par l'entreprise Leva Frères à Corbières (FR), in *BTSR* 102, 1976, 18, p. 4.
- Entretien avec Ph. Guyot, Lausanne, 19 juillet 2019.
- 31 Ibid.
- <sup>32</sup> Guyot 1976 (cf. note 1), р. 295.
- Entretien avec Ph. Guyot, Lausanne, 19 juillet 2019.
- <sup>34</sup> Voir à ce propos le plan du bâtiment présenté dans l'article de Bruno Marchand du présent numéro.
- <sup>35</sup> Marchand 2012 (cf. note 8), p. 253.
- Entretien avec Ph. Guyot, Lausanne, 7 mars 2021.
- Dans les constructions en béton, le joint négatif sert à masquer les reprises du bétonnage, des discontinuités liées au mode de construction, de sorte à éviter la formation de fissures entre les différents éléments coulés en béton. Les architectes se servent souvent de cette contrainte technique, pour transformer le joint négatif en un motif constitutif de l'esthétique des bâtiments. Voir notamment Aline Jeandrevin (dir.), Du BFSH2 à l'Anthropole, Vade-mecum, Corseaux 2019, p. 42.
- Entretien avec Ph. Guyot, Lausanne, 7 mars 2021.
- 39 Bois d'Asie tropical rouge, utilisé pour les menuiseries et le contreplaqué.
- <sup>40</sup> Plan de quartier « Valentin-Riant-Mont » concernant les terrains sis en bordure du Valentin entre l'avenue de Riant-Mont, la rue du Valentin et la rue des Glaciers. Abrogation du plan de quartier n° 461 du 22 janvier 1965, préavis 2016/53, Lausanne, 15 septembre 2016.
- <sup>41</sup> On peut s'interroger sur l'emploi actuel massif qui se fait de matériaux, tels la laine de verre, le PVC, etc., dont le grand paradoxe est de répondre efficacement à la problématique de l'isolation thermique des bâtiments tout en générant des coûts importants en termes d'investissements et en production d'énergie dite grise. Se pose aussi avec urgence la question de leur durée de vie et de leur potentiel recyclable. Mais ceci est une autre histoire...
- <sup>42</sup> De récents mémoires de maîtrise défendus à l'UNIL dans le cadre de la chaire d'Architecture et patrimoine annoncent un changement positif de sensibilité chez les historiens par rapport à cette architecture récente. Voir les articles de Diego Maddalena, Giuliana Merlo et Manon Samuel dans ce numéro.
- <sup>43</sup> Voir les travaux dirigés par le Laboratoire des techniques et sauvegarde de l'architecture moderne (TSAM) de l'EFPL; par exemple, Franz Graf & Giulia Marino, *La Cité du Lignon*, 1963–1971: étude architecturale et stratégies d'intervention, Gollion 2012; *La Buvette d'Evian. Maurice Novarina*, Jean Prouvé, Serge Ketoff: 1955–2018, Gollion 2018.